

MAIRIE DE

La Gacé

ARRONDISSEMENT DE

Coulon

Du Vingt-neuf Mars an mil huit cent soixante-six, à quatre heures du soir.

ACTE DE DÉCÈS de

Louis Bonifay, époux de Chénise Lemer.

N. 9.

le jeudi huit à deux heures du matin décédé
 de Ménager âgé de soixante huit ans né à Herzueil profession
 département de la Sarthe domicilié à La Gacé
 fils de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil et de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil.

Sur la déclaration à moi faite par le P. Pierre Mousson
 âgé de cinquante ans, profession de curé, domicilié à La Gacé
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Mousson
françois âgé de cinquante ans, profession de paragieur,
 domicilié à La Gacé qui a dit être assuré du décès du défunt.

Et ont les déclarants, signé

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Requies, adjoint délégué par
 M. le Maire de La Gacé, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Musson Mousson L. Requies

MAIRIE

Sainte-Églaise, N. 10.

ARRONDISSEMENT DE

Coulon

Du Quatre Mars an mil huit cent soixante-six, à deux heures du matin.

ACTE DE DÉCÈS de

Pierre Lemer, époux de Chénise Lemer, adjoint délégué par

N. 10.

le jeudi huit à deux heures du matin décédé
 de Ménager âgé de soixante huit ans né à Herzueil profession
 département de la Sarthe domicilié à La Gacé
 fils de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil et de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil.

Sur la déclaration à moi faite par le P. Pierre Mousson
 âgé de cinquante ans, profession de curé, domicilié à La Gacé
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Mousson
françois âgé de cinquante ans, profession de paragieur,
 domicilié à La Gacé qui a dit être assuré du décès du défunt.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Requies, adjoint délégué par
 M. le Maire de La Gacé, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

L'article 80 de la loi du 20 Mars 1809.

Musson Mousson L. Requies



MAIRIE DE

La Gacé

ARRONDISSEMENT DE

Coulon

Du Vingt-huit Avril an mil huit cent soixante-six, à trois heures du soir.

ACTE DE DÉCÈS de

Victor François Bernard, Cultivateur.

N. 11.

le jeudi huit à deux heures du soir décédé
 de Ménager âgé de soixante huit ans né à Herzueil profession
 département de la Sarthe domicilié à La Gacé
 fils de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil et de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil.

Sur la déclaration à moi faite par le P. Pierre Mousson
 âgé de cinquante ans, profession de curé, domicilié à La Gacé
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Mousson
françois âgé de cinquante ans, profession de paragieur,
 domicilié à La Gacé qui a dit être assuré du décès du défunt.

Et ont les déclarants, signé

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Requies, adjoint délégué par
 M. le Maire de La Gacé, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Musson Mousson L. Requies

MAIRIE DE

La Gacé

ARRONDISSEMENT DE

Coulon

Du Quatre Mars an mil huit cent soixante-six, à deux heures du matin.

ACTE DE DÉCÈS de

Pierre Lemer, époux de Chénise Lemer, adjoint délégué par

N. 12.

le jeudi huit à deux heures du matin décédé
 de Ménager âgé de soixante huit ans né à Herzueil profession
 département de la Sarthe domicilié à La Gacé
 fils de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil et de Jean Bonifay et de Marie Lemer son épouse, en son vivant
 domiciliés à Herzueil.

Sur la déclaration à moi faite par le P. Pierre Mousson
 âgé de cinquante ans, profession de curé, domicilié à La Gacé
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Mousson
françois âgé de cinquante ans, profession de paragieur,
 domicilié à La Gacé qui a dit être assuré du décès du défunt.

Et ont les déclarants, signé

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Requies, adjoint délégué par
 M. le Maire de La Gacé, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Musson Mousson L. Requies